

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DE BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

UNION AFRICAINE



NEPAD

Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

BURKINA FASO

Revue des efforts de développement dans le secteur agricole

Durant la période 2000–2006, l'économie du Burkina Faso a connu un taux de croissance de l'ordre de 6%, avec un pic de 7,4% en 2005. Le secteur agricole a été l'un des moteurs de cette croissance, ayant contribué pour 4% environ au taux de croissance global en 2005. Malgré ce taux de croissance du PIB assez élevé, les conditions de vie des populations ne se sont pas

améliorées de manière significative, notamment en zones rurales. L'agriculture burkinabé est quasi exclusivement extensive, et se pratique essentiellement dans des exploitations familiales, dominées par de petites exploitations de 3 à 6 ha maximum. L'agriculture est dominée par le système pluvial. Seulement 24 000 ha environ de terres sont irrigués pour un potentiel irrigable de 233 500 ha. Au cours de la dernière décennie, la production céréalière a progressé à un rythme moyen de 4,6% par an, supérieur au taux de croissance annuelle de la population qui est

de 3,1% (INSD, 2006). Elle est essentiellement tirée par le maïs qui a connu une progression continue de la production de 10,7% en moyenne annuelle et par le mil qui a progressé de l'ordre de 5,9%. La production céréalière moyenne a été d'environ 2,7 millions de tonnes au cours de ladite période. Le coton reste la principale culture de rente et d'exportation du pays. Il représente à lui seul les 2/3 des recettes d'exportations du pays. Environ 98% de la production est exportée après égrenage vers une trentaine de pays, la plupart en Asie.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DE BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

BURKINA FASO

Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire: Performance récente et perspectives

Le but du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est d'ajouter de la valeur aux efforts des organisations régionales ainsi que de leurs États membres au plan individuel, afin de s'assurer que les objectifs de croissance et de réduction

de la pauvreté sont atteints. Dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Chefs d'État ont adopté en 2005 la politique agricole commune (ECOWAP) à travers son Programme Régional d'Investissement Agricole (PRIA) et ses composantes au niveau national, à savoir les Programmes Nationaux d'Investissement Agricole (PNIA). Une des principales activités du processus ECOWAP/PDDAA est d'appuyer les pays dans la conduite d'un diagnostic complet des efforts de développement agricole et d'évaluer les tendances et les perspectives de croissance de même que leur impact sur la réduction de la pauvreté et de la faim. La présente brochure résume les résultats liés à cette dernière préoccupation au Burkina Faso. L'analyse se base sur:

- La revue des performances récentes du secteur agricole, ainsi que leurs implications en termes de crois-

sance et de réduction de pauvreté futures, au cas où elles devaient se maintenir dans le long terme;

- L'évaluation chiffrée de l'impact des stratégies nationales de développement agricole, en particulier les résultats à atteindre en termes de changement de croissance et de réduction de la pauvreté;
- L'évaluation des possibilités et des conditions de réalisation des objectifs du PDDAA, dont la réalisation d'un taux de croissance agricole de 6%; L'évaluation des préalables en termes de croissance agricole pour la réalisation de l'Objectif du Millénaire pour le Développement, qui consiste à réduire de moitié le taux national de pauvreté d'ici à 2015 (OMD1) ;
- L'analyse comparative des niveaux de croissance, de réduction de la pauvreté, avec ceux des dépenses publiques requises pour chaque scénario examiné.

La discussion des résultats est présentée autour des deux questions stratégiques qui sont :

- 1) Le Burkina serait-il en route pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté du PDDAA dans un scénario tendanciel qui prolongerait les performances actuelles dans l'avenir ?
- 2) Dans quelle mesure les stratégies futures du gouvernement, notamment la SDR offrent-elles une meilleure garantie pour une réalisation de ces mêmes objectifs à l'horizon 2015?

La réponse à ces questions est détaillée dans les paragraphes ci-dessous.

LE BURKINA FASO EST-IL EN VOIE DE REALISER LES OBJECTIFS DU PDDAA DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE?

Performances récentes et tendances actuelles par rapport aux objectifs du PDDAA

Au Burkina Faso, la croissance moyenne entre 1997 et 2006 s'est située à 5,0% pour l'agriculture et 5,9% pour l'ensemble de l'économie, soit une croissance par habitant au dessous de 3,6%. Durant cette période, la croissance du secteur agricole a été plutôt volatile, enregistrant une hausse de 11,7% en 2005 contre 0,8% en 2006.

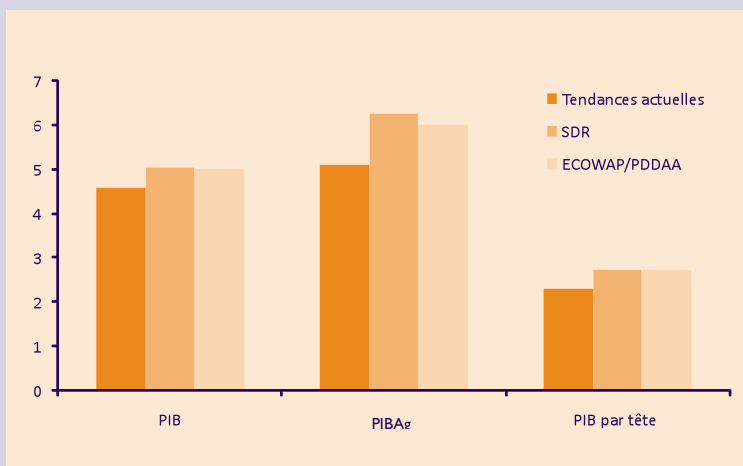
Si les tendances actuelles devaient se maintenir dans l'avenir, les dynamiques de croissance dans le secteur agricole d'ici à 2015 devraient se résumer comme suit:

1. Une stabilisation de la croissance annuelle de la productivité pour le secteur agricole par rapport à la période 1990 à 2006. Cette croissance se situerait à 1,5% pour les cultures vivrières, 1,1% pour les cultures de rente, 2,7% pour l'élevage, 1,0% pour les forêts et la pêche. En outre, la productivité dans le secteur non-agricole serait de 0,15%.
2. L'accroissement des superficies emblavées de 2,3% par an ;
3. Un taux d'expansion du stock de main d'œuvre du secteur agricole de 1,8%, du secteur public et privé formel et informel de 3,5%.

Sous le scénario tendanciel tel que défini en haut, le taux de croissance future se chiffrent à 4,6% par an pour l'ensemble de l'économie et à 5,1% par an pour le secteur agricole, soit une croissance du revenu par habitant de 2,3% (voir le Graphique 1a). Même si ces taux de croissance sont positifs, ils sont bien inférieurs au taux de 6% pour le secteur agricole tel que préconisé dans l'ECO-WAP/PDDAA. Le taux de croissance agricole sous le scénario tendanciel est donc insuffisant pour permettre une réduction considérable du taux de pauvreté d'ici 2015.

Selon les projections présentées dans le Graphique 2a, la continuation des tendances actuelles du secteur agricole jusqu'en 2015 ne permettrait pas de réduire le taux de pauvreté en milieu rural et sur l'ensemble du pays de plus de 35%, donc loin de l'objectif OMDI d'une réduction de 50%. Etant donné que le niveau de population aura augmenté durant la même période, le nombre absolu de

Graphique : la Taux de croissance annuel 2004–2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 1b :Taux de croissance annuel 2004–2015 selon les différents scénarios (%)



pauvres devrait augmenter de 0,76 million pour tout le pays, si les mêmes tendances se prolongeaient jusqu'en 2015 (voir le Graphique 3a). Par ailleurs, et comme le démontre le Graphique 2a, même un taux de croissance de 6% du secteur agricole ne suffirait pas entièrement pour la réalisation de l'objectif OMD1 en 2015, à savoir la réduction du taux de pauvreté de 50%.

LES STRATEGIES DU GOUVERNEMENT PERMETTRONT-ELLES D'ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE CROISSANCE ET DE REDUCTION DE LA PAUVRETE D'ECOWAP/PDDAA?

Vue d'ensemble des objectifs stratégiques du gouvernement dans le secteur agricole

Les objectifs du gouvernement Burkinabé dans le secteur agricole sont exposés dans deux documents stratégiques : la Stratégie de Développement Rural (SDR) et le Plan National d'Investissement Agricole (PNIA). La SDR a comme objectif principal d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire, et à la promotion d'un développement durable. Dans cette optique, le gouvernement du Burkina Faso souhaite assurer une croissance soutenue du secteur agricole sur la période de 2005 à 2015, soit sur dix ans. En termes concrets, il s'agit d'augmenter la production de coton de 10% par an et celle des tubercules de 15% à partir de 2005, contre une augmentation de la production des

cultures vivrières de 5% par an pour la même période.

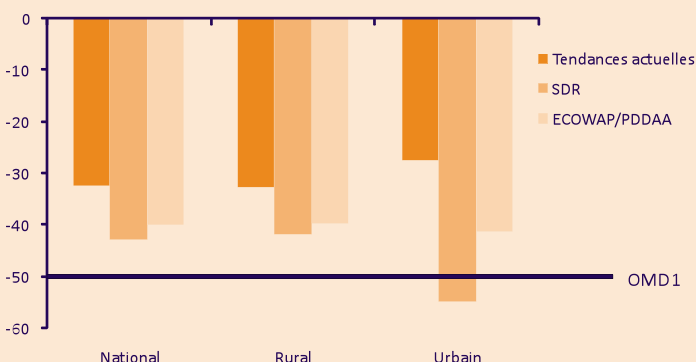
Perspectives de croissance économique et de réduction de la pauvreté avec les stratégies gouvernementales

Les résultats qui sont présentés dans le Graphique 1a indiquent que la mise en œuvre effective de la SDR permettrait au Burkina Faso d'atteindre un taux de croissance de 6,3% pour le secteur agricole et un taux de croissance de 5,0% du PIB. Ces résultats suggèrent que la SDR permettrait d'atteindre les objectifs de 6% de croissance agricole du PDDAA. Par ailleurs, le PIB par tête augmenterait de 2,7% et contribuerait à la diminution du nombre des pauvres de 0.18 million (Graphique 3a). Ce qui représenterait une réduction de 43%, nettement plus élevée que les taux de réduction de pauvreté associés avec le scénario tendanciel, mais n'atteindrait pas les 50% préconisés pour l'objectif OMD1 (voir le Graphique 2a). Les conditions permettant de réaliser ce dernier objectif sont discutées dans la section suivante.

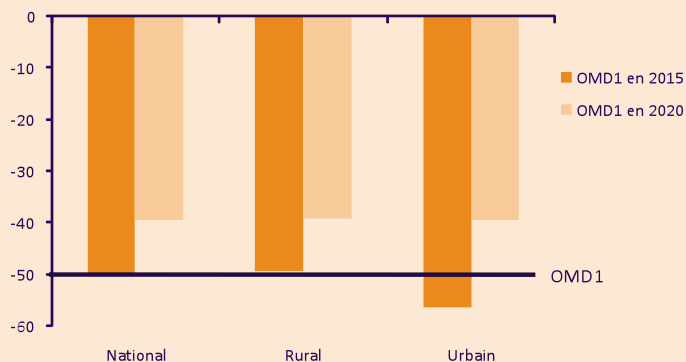
Taux de croissance requise pour atteindre l'objectif d'OMDI au Burkina en 2015 ou en 2020

Le taux de croissance agricole moyen nécessaire pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2015, tel qu'indiqué dans le Graphique 1b, se situerait à 7,1%. Ce taux correspondrait à un taux de croissance du PIB par habitant de 3,2%. Une telle croissance permettrait d'atteindre l'OMDI aux niveaux national et rural, et même de réduire la pauvreté de plus de 50% en milieu urbain en 2015. Ainsi, le nombre absolu de pauvres diminuerait de plus de 0,8 million d'habitants au niveau national et

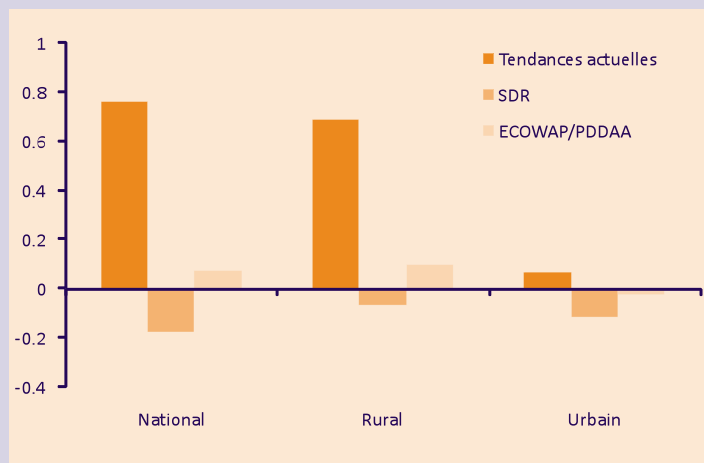
Graphique 2a : Réduction du taux de la pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



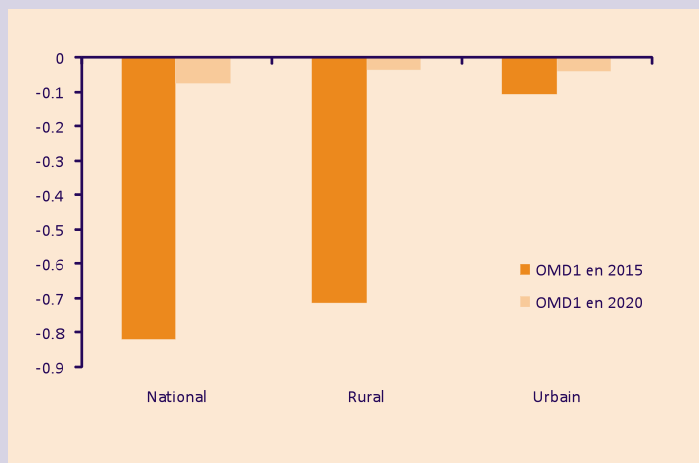
Graphique 2a : Réduction du taux de la pauvreté entre 1990 et 2015 selon les différents scénarios (%)



Graphique 3a: Evolution du nombre absolu de pauvres entre 2004-2015 selon les différents scénarios (Mill.)



Graphique 3b: Evolution du nombre absolu de pauvres 2004-2015 selon les différents scénarios (Mill.)



de 0,7 million au niveau rural, par rapport aux niveaux de 2004, en dépit du fort taux de croissance de la population de 3,1% par an pendant la même période. Néanmoins, il pourrait être difficile de maintenir un taux de croissance de plus de 7% pendant toute une décennie. Cependant, le Burkina pourrait toujours réaliser l'objectif du millénaire OMDI à l'horizon 2020 avec un taux de croissance un peu moins élevé. Les résultats présentés dans le Graphique 1b montrent que pour réduire de moitié le taux de pauvreté d'ici à l'an 2020, il suffirait d'un taux de croissance agricole de 5,9%, soit un taux de croissance du PIB par habitant de 2,7%. Sous ce scénario, le nombre absolu de pauvres aurait diminué de 73 mille au niveau national et à 35 mille au niveau rural en 2020. La réduction du nombre absolu de pauvres est beaucoup moins importante que sous le scénario qui chercherait à réaliser l'objectif OMDI en 2015, et qui nécessiterait un taux de croissance considérablement plus élevé. Néanmoins, le nombre de pauvres aurait diminué par rapport à 2004, malgré la plus forte croissance qu'aurait connue la population totale en 2020.

En conclusion, on voit que les résultats présentés ici

indiquent que: (i) la continuation des tendances actuelles de croissance ne permettrait pas au Burkina Faso d'atteindre l'objectif de croissance du PDDAA, ni même une réduction significative du taux de pauvreté d'ici à 2015; (ii) Les nouvelles stratégies gouvernementales, dont la SDR et le PDDAA, quand à elles, permettraient de réaliser l'objectif de croissance agricole de 6% mais sans atteindre l'OMDI à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015. (iii) pour atteindre ce dernier objectif en 2015 ou en 2020, il faudrait une croissance du secteur agricole de 7,1 et de 5,9% respectivement.

L'analyse montre que tous les sous secteurs ne contribuent pas au même degré à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. Il est donc important d'examiner les conséquences de stratégies alternatives de croissance du secteur agricole et leurs implications dans le choix des filières à promouvoir, autrement dit dans l'identification des sources de croissance favorisant la réduction de la pauvreté. Cette analyse est le sujet de la Brochure 3: *Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire.*

STRATEGIES

DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE A LONG TERME ET STRUCTURES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

L'élevage est un secteur qui s'inscrit dans les orientations politiques, sociales et économiques du pays dont les principaux objectifs participent depuis 2000 à la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP). Entre 1989¹ et 2003², l'effectif des bovins a presque doublé en nombre, passant de 3,8 millions de têtes à plus de 7,3 millions. L'effectif des porcins a été multiplié par quatre, passant de 496 000 à plus de 1 886 851 têtes. Les taux d'accroissement moyen annuel se situent autour de 4,7% pour les bovins contre 2,3% pour les ovins et 3,3% pour les caprins.

S'il y a lieu de tirer une certaine satisfaction en matière de croissance agricole par rapport au taux de croissance démographique, il reste néanmoins que l'essentiel de la production agricole est pluviale, donc soumise à tous les aléas climatiques possibles. L'accroissement de cette production est dû principalement à l'augmentation des superficies. D'une manière générale, les rendements sont faibles. Même dans les domaines comme le coton et le riz, la productivité marginale des différents facteurs (terre, capital, travail) reste assez faible. L'utilisation des engrais reste faible, allant d'une moyenne de 9 kg par ha à plus de 145 kg/ha selon les cultures. C'est pour ces raisons que l'accent doit être mis sur la maîtrise de l'eau et l'amélioration des infrastructures rurales afin de diminuer les risques entraînés par les variations climatiques, la promotion et la diversification des filières de production afin de rendre l'économie moins dépendante du coton. Deux éléments sont étroitement liés à la progression et à la durabilité des cultures: le maintien de la fertilité des sols et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

Le PIB par tête au Burkina Faso, entre 1990 et 2006 a enregistré une croissance moyenne de 2,5%. En valeur absolue, le PIB par tête a été de 371,5 dollars américains en 2006. En termes de structure de la consommation, l'importance de la contribution des céréales (sorgho, mil, maïs, riz) à l'apport énergétique total est d'environ 73%, celle des produits d'origine animale de 4%. L'arachide contribue pour 7 à 10%. La contribution des racines et tubercules reste faible, 1% environ. Les céréales apparaissent comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire. Ainsi, la production céréalière nationale a couvert les besoins de la population 8 années sur 10. Les quatre dernières années ont été globalement excédentaires au niveau national. Certaines régions ont été cependant déficitaires selon les années. C'est le cas de la région du Centre, du Plateau central, du nord et du Sahel. Globalement, on note que le disponible énergétique par habitant et par jour est supérieure à la norme généralement admise de 2500 calories depuis les années 1990.

Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Mis en œuvre à partir de 2000, et revue en 2003, le CSLP est un document cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement du Gouvernement et qui constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles. Les axes stratégiques du CSLP sont les suivants: (i) accélération de la croissance et fondation sur l'équité; (ii) garantie d'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale; (iii) élargissement des opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité; (iv) la promotion de la bonne gouvernance. Dans ce programme, le développement du secteur agricole reste une priorité. A cet effet, il est prévu qu'une synergie d'actions soit créée entre tous les acteurs autour du développement du secteur de l'agriculture.

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA)

La Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire s'est donnée pour finalité de construire, à l'horizon 2015, les conditions d'une sécurité alimentaire durable et de contribuer structurellement à réduire les inégalités et la pauvreté au Burkina Faso. Souscrivant aux directives du Sommet mondial sur l'Alimentation tenu à Rome en 1996, le Gouvernement s'est assigné comme objectif de réduire de 50% le nombre de personnes souffrant de la faim et de la malnutrition à l'horizon de 2015. Les objectifs spécifiques poursuivis sont: (i) augmenter durablement le niveau de la production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée; (ii) renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires; (iii) améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables, (iv) renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle; (v) renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

¹ ENEC I : Enquête nationale de l'effectif du cheptel I

² ENEC II : Enquête nationale de l'effectif du cheptel II

Stratégie de Développement Rural (SDR)

Le SDR adoptée en décembre 2003, constitue le cadre fédérateur de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Son objectif global est d'assurer une croissance soutenue du secteur rural en vue de contribuer à la lutte contre la pauvreté, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'un développement agricole durable. Pour la mise en œuvre progressive de la stratégie opérationnelle jusqu'à l'horizon 2015, il est envisagé l'élaboration de programmes sectoriels glissants callés sur des cadres de dépenses à moyens termes (CDMT).

PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT SOUS LA SDR

Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique

L'objectif global est de contribuer à la croissance soutenue du secteur rural, à la lutte contre la pauvreté et à la promotion d'un développement durable grâce à la réhabilitation et à la bonification de la capacité productive des ressources en terre et à une meilleure gestion durable des écosystèmes et de leurs ressources naturelles.

Amélioration de la gestion de l'eau

Ce programme est élaboré pour réduire la dépendance de l'agriculture aux caprices de la nature. En effet, l'irrigation n'occupe que 0,6% des terres cultivées et 14% des terres irrigables du pays. Le programme Amélioration de l'Eau émane de la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Irrigation (SNDDI) dont le but est de compenser les déficits des productions de cultures sèches et de procurer des revenus monétaires aux producteurs par le biais de l'irrigation. Le programme comprend deux composantes :

Promotion de l'irrigation : l'objectif global du sous-programme est de promouvoir l'irrigation pour assurer une production durable, une sécurité alimentaire et une amélioration des revenus.

Gestion intégrée des ressources en eau : l'objectif global du sous-programme est de contribuer à la mise en œuvre d'une gestion intégrée des ressources en eau adaptée au contexte national, et respectant les principes reconnus au plan international en matière de gestion durable et rationnelle des ressources en eau.

Développement durable des exploitations agricoles

Ce programme est une réponse à la baisse de la fertilité des sols et à la mauvaise utilisation des agrofournitures. A présent, la consommation totale d'engrais rapportée à la superficie totale cultivable est en moyenne de 9 kg d'éléments nutritifs par hectare et est principalement destinée au coton. En moyenne 8 à 35% des producteurs utilisent régulièrement des engrais. Cette situation fait de la restauration et de l'amélioration de la fertilité des sols une priorité majeure pour une production agricole durable. Au regard de cette situation et de l'existence de technologies d'amélioration durable, le programme est élaboré pour promouvoir l'utilisation accrue et efficiente des engrais minéraux et organiques en vue d'améliorer durablement la productivité agricole des sols. Ce programme comporte deux composantes :

Gestion intégrée de la fertilité des sols : l'objectif global de cette composante est de restaurer, améliorer et maintenir la fertilité des sols pour assurer une production agro-sylvo-pastorale durable.

Renforcement des services d'appui aux producteurs : l'objectif global du sous-programme est d'accroître de façon durable la productivité agricole des exploitations familiales et les revenus des producteurs.

Gestion améliorée des autres ressources partagées

Les objectifs globaux du programme sont de contribuer d'une part, à la réhabilitation et à la gestion durable des ressources forestières, fauniques, pastorales et halieutiques ; et d'autre part, à assurer le déplacement sécurisé des éleveurs et de leurs troupeaux entre le Burkina Faso et les autres pays membres de la CEDEAO.

Gestion des ressources forestières et fauniques: dans ce volet il s'agira de : (i) capitaliser les initiatives nationales et sous-régionales développées en matière de gestion concertée des ressources forestières et fauniques transfrontalières ; (ii) mettre en place des mécanismes efficaces de concertation pour la gestion durable des ressources forestières et fauniques partagées ; (iii) promouvoir dans les zones d'intervention, la gestion durable des ressources forestières et fauniques ; (iv) renforcer les capacités des acteurs en matière de gestion durable et décentralisée des ressources forestières.

Gestion de la transhumance : les axes d'intervention pour ce sous-programme sont : (i) identification et balisage de pistes de transhumance ; (ii) valorisation des pistes à bétail, (iii) aménagement des parcours ; (iv) renfor-

cement des capacités des acteurs ; (v) concertation inter états ; (vi) fonctionnement et suivi évaluation. Il s'agira plus concrètement de réaliser les résultats suivants :

Gestion des ressources halieutiques : ce volet cherche à contribuer durablement à la réduction de la pauvreté et à la sécurité alimentaire par une valorisation rationnelle des potentialités halieutiques. Plus spécifiquement, cette composante vise à : (i) accroître la production aquacole de 60% par an pendant cinq ans ; (ii) accroître durablement la production de la pêche de capture de 5% par an ; (iii) assurer une gestion durable des pêcheries transfrontalières et/ou exploitées par plusieurs nationalités.

Développement des filières agricole et promotion des marchés

L'objectif global du programme est de contribuer au renforcement de la compétitivité des filières agricoles et agro-alimentaires sur le marché intra-régional et extra-régional afin d'améliorer les performances économiques et commerciales des filières à travers une liaison marché-production et à la création de meilleures conditions de compétitivité pour les filières agro-sylvo-pastorales. Les interventions sont organisées autour des trois composantes suivantes:

Développement des filières agro-alimentaires et d'exportation : au niveau des filières végétales, animales et halieutiques, il s'agit d'accroître la productivité et la production des filières végétales. Les niveaux de performances visées afin de réaliser les objectifs du PNIA (6%

de croissance sectorielle agricole et réduction de moitié de la pauvreté et de la faim).

Renforcement des services de support aux opérateurs privés : les principaux services de support aux opérateurs privés exerçant dans les domaines de l'agrofourmiture, de la production primaire, de la transformation, de la commercialisation et des prestations de divers services agricoles seront développés. Il s'agira plus précisément d'appuyer les entreprises locales s'investissant dans le secteur agricole par les actions majeures suivantes (i) la création de fonds d'appui; (ii) la mise en place d'une agence de promotion de l'entrepreneuriat agricole ; (iii) la formation professionnelle des opérateurs.

Développement d'infrastructures pour le commerce national, intra-régional et international : la promotion du commerce des produits des filières prioritaires et porteuses de croissance passe d'une part par le développement des infrastructures idoines et d'autre part par la mise en œuvre d'une politique de commercialisation basée sur la promotion de la qualité et l'homologation des produits, le contrôle de qualité, l'information commerciale et le marketing.

Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités

L'objectif global de ce programme est d'une part d'améliorer les actions relatives à la prévention et à la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles par une meilleure appréhension des différentes situations d'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité, et

Tableau I : Coûts des programmes d'investissement de la SDR (milliards de FCFA)

Programmes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
1. Gestion durable des terres et adaptation au changement climatique								
2. Amélioration de la gestion de l'eau	49,4	49,4	49,4	49,4	49,4	49,4	49,4	345,9
3. Développement durable des exploitations agricoles	34	34	26	25	24	24	24	191
4. Gestion améliorée des autres ressources partagées	10,6	11,8	11,4	10,6	8,6	8,6	8,6	70,3
5. Développement des filières agricole et la promotion des marchés :	85,8	88,0	31,5	44,2	51,5	51,5	51,5	403,9
6. Prévention et gestion des crises alimentaires et autres calamités :	6,2	10,8	7,0	5,0	6,0	6,0	2,4	43,4
7. Renforcement institutionnel	9,5	11,2	8,7	8,6	8,3	6,3	7,0	59,6
TOTAL								

FINANCEMENT ET INSTITUTIONS INTERVENANT DANS LE SECTEUR AGRICOLE

d'autre part, de renforcer la capacité d'aide à la décision plus pertinente permettant de diversifier les réponses aux situations de crises et de mieux intégrer les interventions conjoncturelles avec les stratégies à long terme.

Renforcement institutionnel

L'objectif global est de contribuer au renforcement des capacités des acteurs afin d'assurer de façon efficace la programmation, la budgétisation, la mobilisation du financement, la mise en œuvre et le suivi évaluation du PNIA.

Renforcement des capacités du dispositif de pilotage et de coordination des politiques agricoles : il s'agira : de rendre fonctionnel le dispositif actuel de coordination des politiques agricoles qui est structuré tant au niveau national que régional; d'animer le Cadre de Concertation des Partenaires du Développement Rural (CCPDR) ; de renforcer les capacités d'analyse et de participation des organisations professionnelles agricoles (Chambres Régionales d'Agricultures, Confédération Paysanne du Faso, Comité interprofessionnels, etc.). Ces structures assureront la fonction de pilotage stratégique du secteur.

Coordination de l'aide et des financements apportés au secteur agricole : Il s'agira d'identifier et de mettre en place les outils appropriés pour le financement des politiques agricoles.

Renforcement du dispositif actuel de suivi évaluation de la SDR : vise à renforcer le dispositif actuel de suivi évaluation de la SDR et en conséquence du PNIA de même que le renforcement du dispositif de collecte des données de statistiques agro-sylvo-pastorales. Ces dispositifs seront améliorés et mis en réseau avec le dispositif de suivi évaluation du PDDAA/PRIA (SAKSS régional). Des passerelles méthodologiques et un partenariat technique et financier sera établi entre ces dispositifs et celui de l'ECOWAP/PDDAA.

Amélioration de l'environnement institutionnel de la production agricole : elle fera l'objet de la cinquième composante et mettra l'accent sur la mise en œuvre de la politique de sécurisation foncière en milieu rural (PSFMR) ; l'application de la loi sur les semences et les intrants agricoles, la création des conditions (animation, information, communication) pour l'application du code de l'environnement, du code pastoral, du code forestier, du code de l'eau, etc., et pour l'application des différentes conventions dont le Burkina Faso est signataire.

De 1997 à 2007, les investissements effectifs ont été de 327,5 milliards de FCFA. Au cours des programmes précédents il a été noté des variations très importantes dans les contributions des partenaires au développement. Le financement du secteur qui représentait 16% des recettes propres et 8,3% des dépenses de l'Etat en 1994 est passé respectivement à 28,8% et 16,7% en 2003. Cette évolution relativement forte est liée à la fusion des secteurs de l'agriculture, de l'eau et des ressources halieutiques intervenues en 2002. Durant la période 2000-2006 le Burkina Faso a connu une allocation budgétaire au secteur agricole se situant en moyenne autour de 14%, malgré cela l'objectif de 6% de croissance du secteur agricole n'a pas été atteint. Ce qui veut dire que pour réaliser cet objectif fixé par les chefs d'Etat à Maputo, l'Etat devrait consacrer plus de 14% de son budget au secteur agricole. L'apport du secteur privé au financement du secteur agricole n'a pas pu être saisi. A ce niveau, il faut toutefois souligner qu'avec la libéralisation engagée depuis les années 95, le secteur privé prend un rôle de plus en plus important dans l'économie nationale.

Les institutions de financement

Les besoins en matière de crédit agricole sont dans une certaine mesure couverts par le secteur semi-formel, représenté par de nombreuses caisses populaires à caractère mutualiste et par le secteur formel représenté par la BACB créée en 1980 pour le financement du secteur rural. Le pays compte 335 Institutions de micro finances (IMF) dont 309 ont été officiellement reconnues ; une partie d'entre elles, constituée par des institutions d'épargne et de crédit font de la collecte de l'épargne un préalable à l'attribution du crédit. Mais la plupart utilise à la fois l'épargne et les ressources extérieures pour le financement des prêts. Les IMF sont bien adaptés à une clientèle pauvre, dispersée, disposant de peu de ressources et n'ayant pas toujours de garanties formelles à proposer.

Les organisations de producteurs (OP)

A la faveur des réformes économiques et institutionnelles entreprises depuis les années 1990, une dynamique nouvelle anime le monde rural qui a abouti à la constitution de plusieurs organisations dont 30 515 organisations paysannes. Il convient de rappeler que l'engagement du Gouvernement dans la responsabilisation de plus en plus grande des OP et leur implication dans la gestion

du secteur rural se traduit dans les faits. Les OP sont aujourd'hui membres de plusieurs instances de décisions. La mise en place des Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) vient renforcer la contribution et la responsabilisation des producteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles.

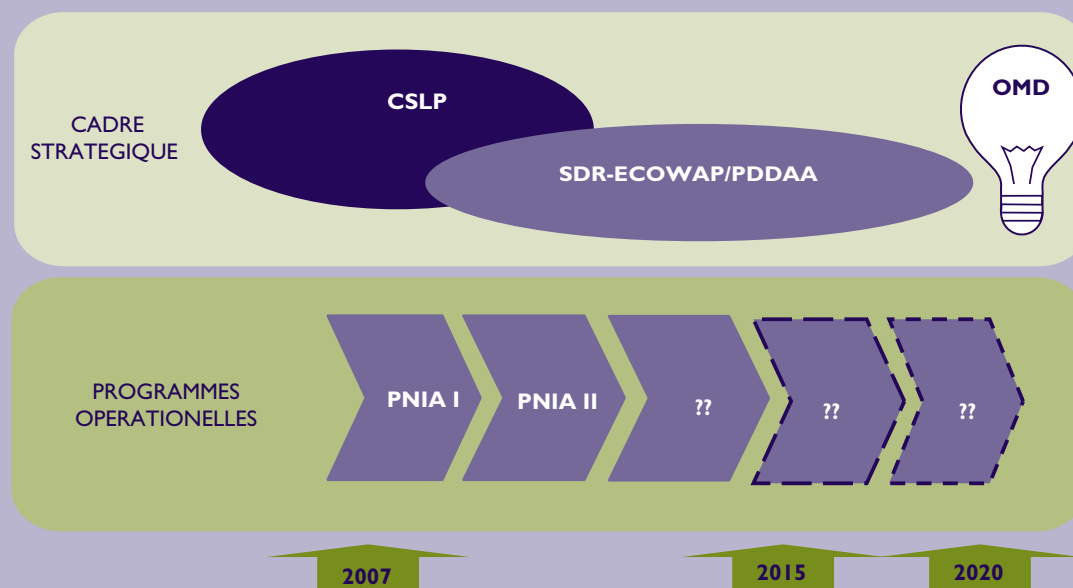
LIENS ENTRE LES EFFORTS DE DEVELOPPEMENT DE LA GUINEE ET L'ECOWAP/ PDDAA

Le volet agricole du NEPAD, c'est-à-dire le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) est initié pour servir de cadre d'intervention aux politiques et stratégies de développement de ce secteur dans le continent. Il est crédité d'une réelle volonté de mise en œuvre par les chefs d'Etat africains qui ont pris, à Maputo en 2003, l'engagement de consacrer au moins 10% des budgets de leur pays respectif au financement du secteur agricole. La politique agricole des Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) dont l'objectif central est de contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social et à la réduction de la pauvreté dans les États membres a été adoptée en Janvier 2005 et sert aujourd'hui de cadre de mise en œuvre de PDDAA dans la sous-région.

A partir d'une analyse approfondie du rythme de la croissance de l'économie en général, et du secteur agricole en particulier, le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA), qui est l'instrument de mise en œuvre de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national voudrait définir les options de développement indispensables à l'atteinte des objectifs du Millénaire pour le Développement. Le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans l'élaboration d'un PNIA. Il était prévu que, sur la base des objectifs et des axes stratégiques retenus dans la SDR et en référence aux stratégies opérationnelles sous-sectorielles, des programmes opérationnels et des programmes d'investissement soient élaborés. C'est sur cette base que le Programme Décennal d'Action de l'Environnement et du Cadre de vie (PDA), le Programme d'Actions Prioritaires et d'Investissements du secteur de l'Elevage (PAPISE) et le Programme d'Investissement du Secteur de l'Agriculture (PISA) ont été formulés. Ces trois programmes auxquels s'ajoutent les documents thématiques conçus dans le cadre de la présente étude sont les documents de base devant conduire à la formulation du PNIA et traduisent les efforts du Gouvernement en matière de promotion du secteur agricole.

L'objectif de l'analyse suivante présentée dans la Brochure 2, est de montrer le niveau des performances réalisées grâce aux efforts consentis par le Gouvernement et de répondre à la question de savoir si, avec les tendances actuelles, le Burkina Faso est sur la voie de réaliser les objectifs du millénaire notamment réduire la pauvreté et la faim de moitié.

Graphique I : Relation entre l'ECOWAP/PDDAA, CSLP, et SDR



Définitions et Descriptions

ECOWAP (Politique Agricole Commune de la CEDEAO)

PDDAA (Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine)

CSLP (Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté)

SDR (Stratégie de Développement Rural)

PNIA (Programme Nationale d'Investissement Agricole)

Relations entre les programmes

ECOWAP : Définit les priorités régionales et sert de cadre de mise en œuvre du PDDAA dans les états membres à travers les PNIA.

PDDAA : Un cadre à long-terme pour le développement du secteur agricole dans la sous-région. Cherche à orienter et à appuyer les efforts régionaux et nationaux à travers l'ECOWAP afin de garantir la réalisation des objectifs de croissance de 6% et une part budgétaire de 10% pour le secteur agricole.

CSLP : Document cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaires de développement du Gouvernement et qui constitue le cadre fédérateur de l'ensemble des politiques sectorielles.

SDR : Cadre fédérateur à long-terme de toutes les politiques sectorielles en matière de développement rural. Elle définit les priorités nationales et oriente les interventions d'appui de l'ECOWAP/PDDAA au niveau national.

PNIA : Traduit les priorités définies dans la SDR en programmes spécifiques d'une durée déterminée dont la mise en œuvre mène vers la réalisation des objectifs définis dans le PDDAA, en conformité avec les priorités de l'ECOWAP. C'est un ensemble de programmes nationaux prioritaires d'investissements agricoles.



CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DE BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

BURKINA FASO

Options stratégiques et sources de croissance agricole, de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire

Mettre en œuvre l'ECOWAP à travers le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) comme pièce maîtresse d'une stratégie de réduction de la pauvreté dans la sous-région suppose que l'agriculture et ses sous-secteurs jouent un rôle important comme sources principales de

croissance pro-pauvre au niveau national et, particulièrement, rural. Le Burkina Faso et les autres pays Africains ne cherchent pas seulement à accélérer la croissance mais également à maximiser et à élargir l'impact d'une telle croissance sur la réduction de la pauvreté. Pour la réussir, la mise en œuvre de l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA doit être guidée par une bonne compréhension de l'impact de la croissance sectorielle et de la croissance

dans les sous-secteurs agricoles sur les niveaux de revenus et de pauvreté. Dans le cas présent, une meilleure compréhension des effets potentiels des interventions actuelles dans le cadre de la Stratégie de Développement Rural (SDR) permettra au gouvernement Burkinabé de mieux cibler les options qui sont à même de maximiser l'impact de la croissance sur la réduction de la pauvreté.

ANALYSE

DE LA CONTRIBUTION DE LA CROISSANCE AGRICOLE A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE AU BURKINA FASO

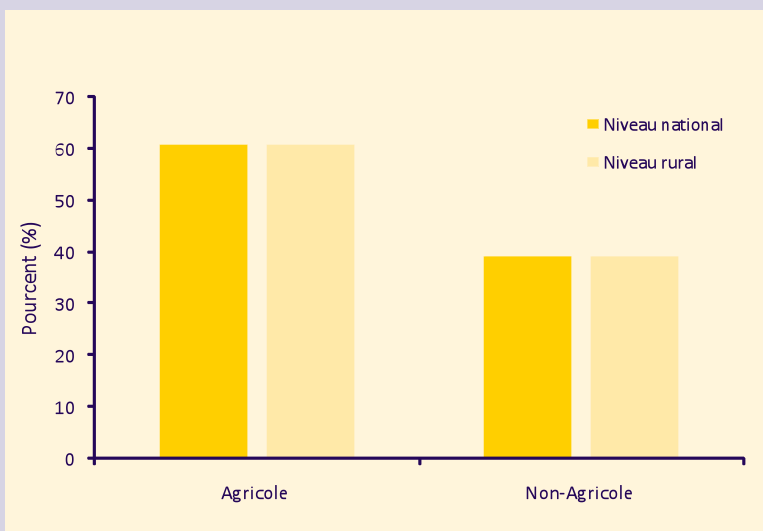
L'analyse de la contribution des différents secteurs et sous secteurs à la réduction de la pauvreté révèle qu'au Burkina Faso, la contribution à la réduction de la pauvreté due à la croissance agricole serait d'à peu près 50% plus grande que la contribution due à la croissance des secteurs non-agricoles. Une réduction de la pauvreté de 1% – aux niveaux rural et national – peut être attribuée pour à peu près trois-cinquième à la croissance du secteur agricole (Graphique 1).

La croissance accélérée de l'ensemble de l'agriculture pourrait être la base de la stratégie de réduction de la pauvreté car elle est plus prometteuse qu'une stratégie basée sur la promotion des sous-secteurs considérée individuellement. En effet, les sous secteurs agricoles ne contribuent pas de la même manière à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté. L'importance de la contribution à la croissance de chaque sous-secteur est déterminée par ses parts initiales dans le revenu et dans

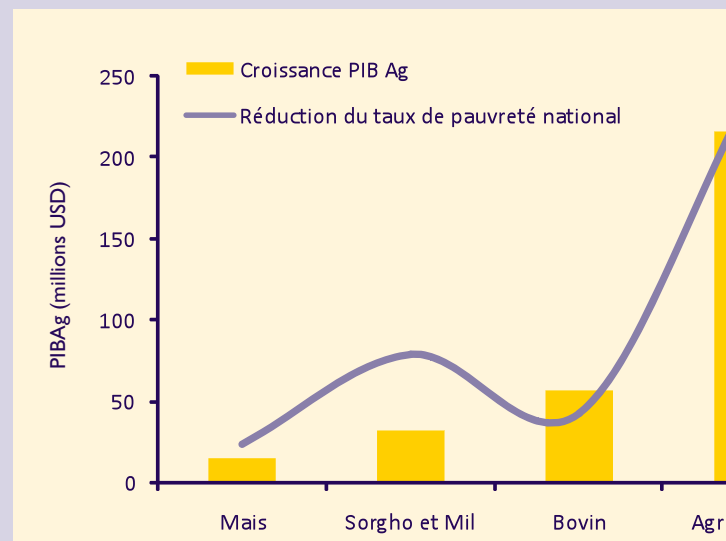
l'emploi des ménages et son potentiel à contribuer à l'accélération de la croissance.

Le Graphique 2 illustre la contribution à long terme (2015) à la croissance agricole et à la réduction de la pauvreté des sous-secteurs agricoles. Sur ce Graphique, l'axe de gauche et les barres montrent les contributions au PIB agricole résultant d'une croissance annuelle additionnelle de 1% dans chaque filière. La ligne courbe et l'axe de droite montrent les contributions correspondantes relatives à la réduction du taux de pauvreté. La filière bovine recèle le plus grand potentiel de contribution au revenu agricole. Une croissance additionnelle annuelle de 1% soutenue jusqu'en 2015 dans cette filière générerait un revenu supplémentaire de 56 millions de dollars américains. Les contributions équivalentes des filières du maïs et du sorgho/mil sont nettement plus faibles, soit des revenus agricoles supplémentaires de 31,7 et 14,6 millions de dollars américains respectivement. Cependant, la baisse correspondante du taux de pauvreté national est plus forte dans le cas de la filière sorgho/mil, soit une réduction de 3,5% contre seulement 1,9% pour la filière bovine et 1% pour la filière du maïs. A l'horizon 2015, une croissance additionnelle annuelle de 1% de l'ensemble de l'agriculture augmenterait en effet les revenus agricoles de 215,6 millions de dollars américains et réduirait la pauvreté de 10,3%.

Graphique 1 : Contribution de la croissance agricole à la réduction de la pauvreté aux niveaux national et rural (%)



Graphique 2 : Contributions sous-sectorielles à la croissance du PIB Ag (\$US) et à la réduction de la pauvreté (%)



EFFICACITE

DES STRATEGIES ALTERNATIVES DE CROISSANCE PAR RAPPORT A LA REDUCTION DE LA PAUVRETE

Les potentiels de réduction de la pauvreté à long terme (horizon 2015) de quelques stratégies alternatives de croissance basées sur une approche sous sectorielle sont exposés dans le Graphique 3. La courbe supérieure (tendances actuelles) indique la baisse du taux de pauvreté sous l'hypothèse d'une continuation des tendances actuelles dans l'ensemble de l'économie ; ce qui résulterait en une réduction modeste de la pauvreté de 46,5% en 2004 à 38,3% en 2015. La courbe inférieure décrit un rythme plus accéléré de réduction de la pauvreté sous une stratégie qui réussirait à créer une croissance additionnelle de 1% dans l'ensemble du secteur agricole comparativement à sa croissance de base. Le taux de pauvreté tomberait de 46,5% en 2004 à 34,1% en 2015, soit une réduction de 4,6 points de pourcentage grâce à un gain de 1 point de pourcentage sur la croissance agricole de base. Les courbes situées entre ces deux extrêmes représentent les baisses supplémentaires de l'incidence de pauvreté si le Burkina Faso choisissait de réaliser cette croissance additionnelle

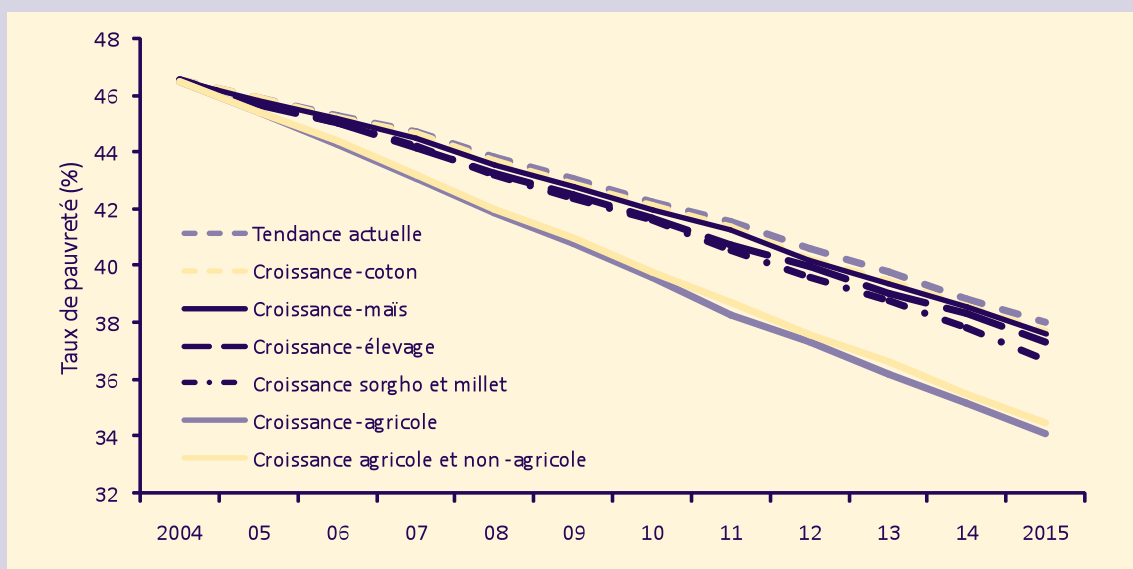
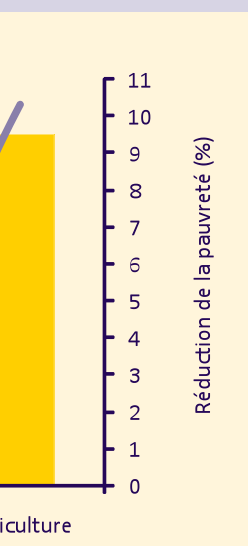
de 1% dans une filière donnée qui serait soit le maïs, soit le sorgho/millet, soit le coton ou l'élevage. Les résultats indiquent qu'une telle approche réduirait le taux de pauvreté de seulement 1,3 point de pourcentage comparativement à la tendance actuelle. Par conséquent, de telles stratégies seraient moins efficaces à réduire la pauvreté qu'une stratégie fondée sur la croissance de l'ensemble du secteur agricole.

La deuxième courbe à partir du bas révèle la contribution additionnelle qu'aura une stimulation de la croissance dans les secteurs non agricoles. Elle indique qu'une stratégie qui réussit à créer une croissance additionnelle de 1% à la fois dans l'ensemble des secteurs non agricoles et dans le secteur agricole entraînerait une baisse additionnelle du taux de pauvreté de 4,2 points de pourcentage comparativement à la tendance actuelle, soit une baisse plus modeste que celle de la stratégie portant uniquement sur la croissance agricole. En définitive, ces résultats démontrent que les stratégies isolées seraient moins efficaces pour la réduction de la pauvreté qu'une stratégie globale qui vise une croissance agricole largement diversifiée.

Il peut être difficile d'atteindre le taux de croissance agricole très élevé estimé à 7,1% qui serait requis pour réaliser l'OMDI à 2015 (Voir Brochure 2: Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire: performance récente et perspectives). Toutefois, les résultats exposés ci-dessus indiquent que le Burkina Faso peut

IB agricole (millions de

Graphique 3 : Incidence de la pauvreté en 2015 sous les stratégies de croissance alternatives (%)



faire des progrès significatifs vers cette cible en 2015 – en assurant une mise en œuvre réussie de son PNIA.

Une analyse des sources alternatives de croissance et des résultats de réduction de la pauvreté nous permet de tirer les leçons suivantes pour la conception et la mise en œuvre de stratégies visant à atteindre la cible de croissance du PDDAA et à réaliser l'OMDI de pauvreté au Burkina Faso:

- 1) L'agriculture restera la principale source de croissance et de réduction de la pauvreté aussi bien au niveau national qu'au niveau rural au cours des 10–15 prochaines années.

- 2) Une continuation des tendances récentes de croissance du secteur agricole réduirait le taux de pauvreté national de 8,2 points de pourcentage seulement à l'horizon 2015 comparativement à son niveau estimé en 2004 pour le pays (46,5%).
- 3) Des stratégies de croissance isolées visant individuellement l'un ou l'autre des principaux sous-secteurs agricoles baisseraient le taux de pauvreté plus faiblement qu'une stratégie plus diversifiée aussi bien dans le secteur agricole que dans les secteurs non agricoles.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DE BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

BURKINA FASO

Financement à long-terme du secteur agricole pour une croissance soutenue, la réduction de la pauvreté et la sécurité alimentaire

Le niveau de financement exigé pour atteindre les objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté tels que discuté dans la Brochure 2 (Croissance agricole, réduction de la pauvreté et sécurité alimentaire :

Performance récente et perspectives) est calculé sur la base

des relations entre le taux de croissance du PIB agricole et le taux de pauvreté d'une part, et entre le niveau de financement du secteur agricole et le taux de croissance du PIB agricole d'autre part. Ces estimations tiennent également compte du niveau de financement du secteur non-agricole ainsi que du PIB non-agricole. Les tendances historiques indiquent un taux moyen de croissance agricole de 5,0% entre 1997 et 2006 alors que le taux de pauvreté est passé

de 56,2% en 1990 à 45,3% en 2006. Quant à la relation entre les dépenses agricoles et la croissance agricole, une augmentation de 1% des dépenses agricoles augmentera le taux de croissance du secteur de 0,24%; ce qui est inférieur à la valeur moyenne de 0,37% sur l'ensemble de l'Afrique. Les projections à long-terme sont réalisées en utilisant l'élasticité estimée pour le Bénin ainsi que la valeur moyenne pour l'ensemble de l'Afrique.

BESOINS FINANCIERS A LONG-TERME POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA SDR, DE L'ECOWAP/PDDAA ET DE L'OMD I

Les Tableaux 1 and 2 présentent les résultats des projections de besoins de financement à long-terme pour le secteur agricole. Comme indiqué ci-dessus, l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles est plutôt faible comparée à la moyenne africaine. Les résultats se concentrent ainsi sur deux scénarios : un premier qui est basée sur une relation faible entre les dépenses agricoles et la croissance agricole (un scénario élasticité-faible) et un deuxième en supposant une élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses publiques pareille à la valeur moyenne pour les pays Africains (un scénario élasticité-élevée).

Une croissance agricole de 6% telle que préconisée par l'ECOWAP/PDDAA exige un taux de croissance des dépenses agricoles de 9,1 ou 4,9% par an, selon le niveau d'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles. Ce premier taux sous l'élasticité actuelle est beaucoup plus élevé que la tendance actuelle qui se situe à 4,4% en moyenne entre 2000 et 2006 (Tableau 1). Pour atteindre l'OMDI en 2015, les taux de croissance des dépenses exigé sont encore plus

élevés – 11,6% pour l'élasticité faible et 6,3% pour l'élasticité élevée. La réalisation de l'objectif de la Stratégie de Développement Rural (SDR) de réduire la pauvreté de 46,4 à 30% en 2015, telle que discutée dans la Brochure 2, exige les taux de croissance annuel des dépenses agricoles un peu plus faibles, 8,4 et 4,6%, selon respectivement, les scénarios élasticité faible et élasticité élevée (Tableau 2).

Les taux de croissance de dépenses agricoles exigés pour financer les objectifs de réduire la pauvreté de 46,4 à 30% en 2015 (SDR), de réaliser une croissance agricole moyenne de 6% (ECOWAP/PDDAA) et de réduire la pauvreté de moitié d'ici 2015 (OMDI) peuvent paraître quelque peu élevés, en particulier celui exigé pour atteindre l'OMDI en 2015. Cela dit, la période couverte par les projections est relativement courte. En outre, les taux projetés paraissent plus raisonnables si l'on considère l'augmentation des dépenses globales qu'ils impliquent. En effet, si l'on suppose que le ratio des dépenses non-agricoles par rapport au PIB non-agricole reste invariable, l'augmentation des dépenses totales est projetée à 5,4%, 5,5%, 6,2% et 5,5% pour l'élasticité faible de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles, respectivement, pour la SDR, l'ECOWAP/PDDAA, l'OMDI en 2015 et en 2020. Pour l'élasticité élevée, l'augmentation des dépenses totales est estimée à 4,7%, 4,6%, 5,1% et 4,7%, respectivement pour la SDR, l'ECOWAP/PDDAA, l'OMDI en 2015 et l'OMDI en 2020.

Les dépenses agricoles requises pour réduire la pauvreté de 46,4 à 30% en 2015 représentent en moyenne 19,1% des dépenses publiques pour l'élasticité faible ou

Tableau 1 Croissance économique et dépenses publiques

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	Taux de croissance (%)
PIB (milliards de FCFA)							
Secteur agricole	494,4	550,3	729,7	805,6	889,1	921,9	5,9
Secteur non-agricole	855,7	1028,7	1320,1	1646,7	1716,0	1848,3	
Globale	1350,2	1579,0	2049,8	2452,3	2605,2	2770,2	5,0
Dépenses (milliards de FCFA)							
Secteur agricole (internes)	4,6	4,1	8,4	5,5	5,1	9,2	29,7
Secteur agricole (externes)	24,4	41,4	56,0	43,6	26,8	74,6	33,1
Secteur non-agricole	134,4	148,2	132,4	190,5	231,8	327,7	21,9
Total	163,4	193,7	196,8	239,5	263,7	411,5	20,4
Part des dépenses (%)							
Dépenses Ag /Dépenses totales	17,7	23,5	32,7	20,5	12,1	20,4	
Dépenses Ag/PIB Ag	5,9	8,3	8,8	6,1	3,6	9,1	
Dépenses totales/PIB	12,1	12,3	9,6	9,8	10,1	14,9	

MOBILISATION DES RESSOURCES EXTERNES ET INTERNES POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS DE LA SDR, DE L'ECOWAP/PDDAA ET DE L'OMDI

Les projections et tendances actuelles montrent qu'au Burkina Faso la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales est bien au-delà du taux préconisé par l'engagement de Maputo d'avoir une part de 10% des dépenses agricoles en 2015 au plus tard. Toutefois, il sied de souligner que ces dépenses incluent aussi l'assistance

14,7% pour l'élasticité élevée. Pour réaliser les 6% de croissance agricole recommandé par l'ECOWAP/PDDAA, la part des dépenses agricoles dans les dépenses publiques totales passera à 20,1% pour l'élasticité faible ou 15,2% pour l'élasticité élevée. La réduction de la pauvreté de moitié va s'accompagner d'une modeste augmentation de la part des dépenses agricoles dans les dépenses totales - de 21,1 à 23,6% pour l'élasticité faible ou une diminution à 16,8 pour l'élasticité élevée – pour réduire de moitié la pauvreté en 2015; une augmentation presque pareille mais sur une période plus longue à 23,5% ou 15%, selon respectivement, les scénarios élasticité-faible et élasticité-élevée, de la part des dépenses agricoles est nécessaire pour réduire de moitié la pauvreté en 2020.

Tableau 2 : Allocation projetée des ressources au secteur agricole

	SDR		ECOWAP/PDDAA		OMDI en 2015		OMDI en 2020	
	élasticité élevée (0,366) ¹	élasticité faible (0,24) ²	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,24)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,24)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,24)
Taux de croissance (%)								
PIB Ag	6,3	6,3	6,0	6,0	7,1	7,1	5,9	5,9
PIB NonAg	4,7	4,7	4,6	4,6	4,9	4,9	4,6	4,6
PIB	5,0	5,0	5,0	5,0	5,5	5,5	5,0	5,0
Dépenses Ag	8,4	4,6	9,1	4,9	11,6	6,3	9,0	5,1
Dépenses totales	5,4	4,7	5,5	4,6	6,2	5,1	5,5	4,7
Dépenses Ag/Dépenses totales (%)								
2015	19,1	14,7	20,1	15,2	23,6	16,8	20,0	14,7
2020							23,5	15,0
Dépenses Ag/PIB Ag (%)								
2015	6,8	4,7	7,4	5,0	8,5	5,2	7,9	8,6
2020							8,6	4,9
Dépenses totales/PIB (%)								
2015	13,2	11,9	13,0	11,6	13,6	11,8	13,4	13,7
2020							13,7	12,4

Notes

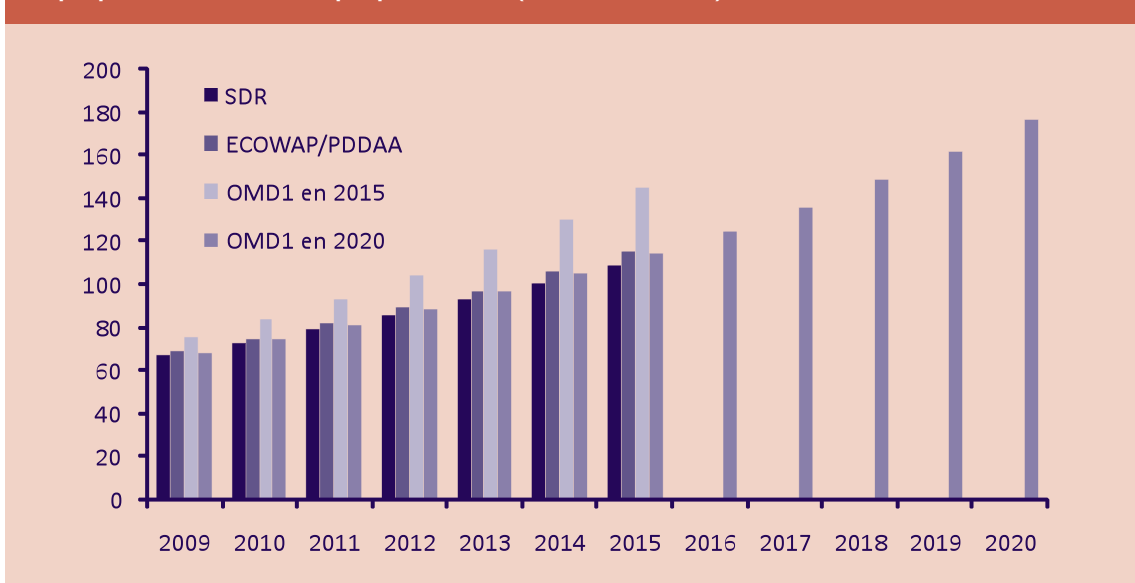
- 1 L'élasticité pour l'ensemble d'Afrique
- 2 L'élasticité actuelle pour le Burkina Faso

extérieure comme indiqué dans le Tableau I. Le Graphique I présente la tendance des dépenses agricoles annuelles prévues jusqu'en 2015 sur la base de l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles de 0,24%. Les barres les plus sombres représentent les dépenses exigées pour atteindre l'objectif de la SDR de ramener la pauvreté au niveau national de 46,4% à 30%. Les barres un peu moins sombres se rapportent aux niveaux des dépenses annuelles requises pour que le Burkina Faso puisse atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA – réaliser une croissance agricole de 6%. Les barres les plus claires représentent les dépenses exigées pour atteindre l'objectif de l'OMDI en 2015 alors que les barres qui continuent jusqu'à 2020 représentent les dépenses exigées pour atteindre le même objectif en 2020. Pour atteindre l'objectif de la SDR, les dépenses du

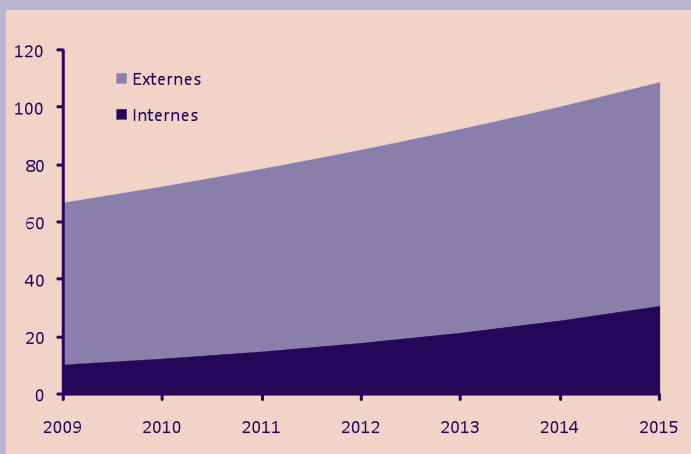
secteur agricole doivent passer de 67,0 à 108,9 milliards de FCFA en 2015. Pour atteindre l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA, l'augmentation exigée des dépenses est presque égale à celle de la SDR – 115,5 milliards de FCFA en 2015. D'un autre côté, la réalisation de l'OMDI nécessitera une augmentation des dépenses annuelles atteignant 144,8 milliards de FCFA en 2015 et 176,5 milliards de FCFA en 2020.

Les Graphiques 2, 3, 4 et 5 présentent la décomposition des dépenses agricoles entre les sources budgétaire et non-budgétaire. Pour se faire, nous supposons une croissance modeste du budget de l'Etat de 3% partant du niveau de 230,2 milliards de FCFA. Nous supposons également que le gouvernement va graduellement augmenter la part des dépenses agricoles financées par le budget de

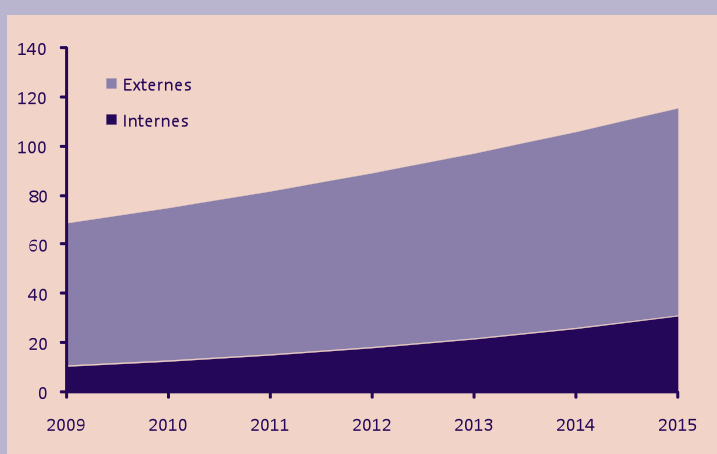
Graphique I : Financement requis par scénario (milliards de FCFA)



Graphique 2 : Projections des financements requis à long-terme et sources de financement sous l'objectif de la SDR (milliards de FCFA)



Graphique 3 : Projections des financements requis à long-terme et sources de financement sous l'objectif de l'ECOWAP/PDDAA (milliards de FCFA)



l'Etat en vue d'atteindre 10% (engagement de Maputo) en 2015.

Comme indiqué plus haut, le montant annuel des ressources internes ou budgétaires pour financer l'agenda de la SDR (tous scénarios confondus, à l'exception de l'OMDI en 2020) passera de 10,5 en 2009 à 30,9 milliards de FCFA en 2015. Pour réduire la pauvreté de 46,4 à 30% en 2015 tel que prévu par la SDR, le besoin en ressources externes ou hors-budget passera de 56,6 à 78,0 milliards de FCFA en 2015. Pour réaliser les 6% de croissance de l'ECOWAP/PDDAA, les ressources externes connaîtront une tendance similaire : de 58,0 à 84,5 milliards de FCFA en 2015. Les ressources externes pour atteindre l'OMDI vont atteindre jusqu'à 113,9 milliards de FCFA en 2015 et 100,4 milliards de FCFA en 2020. Même si une mise en œuvre réussie de l'agenda de la SDR pourra

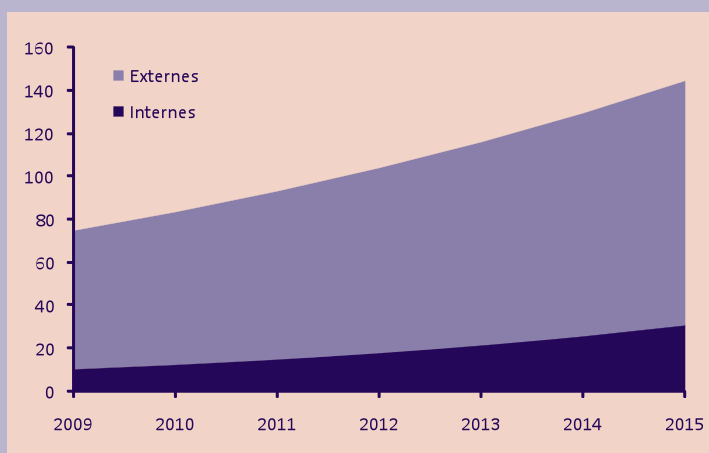
diminuer le taux de pauvreté du Burkina Faso de 43% en 2015, comme exposé sur la Brochure 2, cela ne sera pas suffisant pour atteindre l'OMDI. Pareillement, la mise en œuvre de l'agenda de l'ECOWAP/PDDAA diminuera le taux de pauvreté de 40%, mais n'atteindra pas l'OMDI. Comme indique ci-dessus, pour atteindre l'OMDI aussi bien à l'horizon 2015 qu'à l'horizon 2020, le Burkina Faso a besoin d'une forte croissance des dépenses aussi bien internes qu'externes.

Les résultats du Tableau 3 montrent que malgré les efforts d'investissement accomplis, qui sont estimés à 650,2 milliards de FCFA correspondant au montant des programmes et projets en cours, ils ne sont pas encore suffisants. Si le Burkina espère seulement réaliser l'objectif de 6% de croissance du secteur agricole de l'ECOWAP/PDDAA, il faudrait un effort supplémentaire

Tableau 3 Projection des dépenses d'investissement par source sous le scénario élasticité faible

Scénario		2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
SDR	Budget	10,5	12,6	15,1	18,0	21,6	25,8	30,9	134,5
	Hors-budget	56,5	60,0	63,7	67,4	71,0	74,6	78,0	471,2
	Total SDR	67,0	72,6	78,8	85,4	92,6	100,4	108,9	605,7
PDDAA	Budget	10,5	12,6	15,1	18,0	21,6	25,8	30,9	134,5
	Hors-budget	58,0	62,2	66,5	70,9	75,5	80,0	84,5	497,8
	Total PDDAA	68,5	74,8	81,6	89,0	97,1	105,9	115,5	632,3
OMDI en 2015	Budget	10,5	12,6	15,1	18,0	21,6	25,8	30,9	134,5
	Hors-budget	64,5	71,2	78,4	86,2	94,7	103,9	113,9	612,8
	Total OMD-2015	75,0	83,7	93,4	104,2	116,3	129,8	144,8	747,3

Graphique 4 : Projections des financements requis à long-terme et sources de financement sous l'OMDI en 2015 (milliards de FCFA)



Graphique 5 : Projections des financements requis à long-terme et sources de financement sous l'OMDI en 2020 (milliards de FCFA)

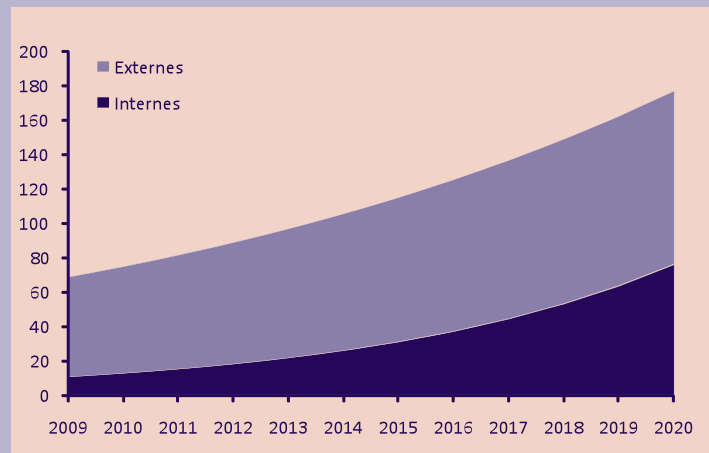


Tableau 4 : Evolution des dépenses publiques dans le secteur agricole sous les scénarios élasticité-faible et élasticité-élevée

	SDR		ECOWAP/PDDAA		OMDI en 2015		OMDI en 2020	
	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,24)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,24)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,24)	élasticité élevée (0,366)	élasticité faible (0,24)
2009	57,9	67,0	58,6	68,5	61,7	75,0	59,0	68,4
2010	60,5	72,6	61,5	74,8	65,6	83,7	62,0	74,5
2011	63,2	78,8	64,5	81,6	69,7	93,4	65,1	81,2
2012	66,1	85,4	67,7	89,0	74,1	104,2	68,4	88,5
2013	69,1	92,6	71,0	97,1	78,7	116,3	71,9	96,5
2014	72,3	100,4	74,5	105,9	83,7	129,3	75,6	105,2
2015	75,6	108,9	78,1	115,5	88,9	144,8	79,4	114,7
2016							83,4	125,0
2017							87,7	136,3
2018							92,1	148,5
2019							96,8	161,9
2020							101,7	176,5

d'investissement de 632,3 milliards de FCFA. Si l'ambition du pays est de réaliser en même temps l'OMDI en 2015, l'effort d'investissement serait encore plus élevé et est estimé à 747,3 milliards de FCFA.

Comme signalé plus haut, les dépenses présentées sur les Graphiques 1–5 ont été estimées sur la base d'une valeur de l'élasticité de la croissance agricole par rapport aux dépenses agricoles au Burkina qui est de 0,24%. Cette élasticité, qui reflète le niveau actuel de l'efficacité des efforts de développement dans le secteur agricole, est bien en deçà de la moyenne Africaine qui est de 0,36%. Toutefois, si le gouvernement burkinabé parvenait à mettre en œuvre des politiques et réformes permettant d'améliorer la qualité des dépenses agricoles, et donc de progresser vers la moyenne Africaine, le niveau global des dépenses serait

beaucoup moins important. Par exemple, la mise en place d'un système efficace de planification et de suivi des politiques basé sur les résultats devrait améliorer sensiblement l'impact des dépenses agricoles sur la croissance agricole et donc réduire le niveau des dépenses pour un taux de croissance déterminé. La différence entre le scénario élasticité-élevée et le scénario élasticité-faible dans le Tableau 4 ci-dessous, illustre les économies qui pourraient être réalisées en termes des dépenses agricoles si l'efficacité des actions de développement dans le secteur pouvait atteindre le niveau de la moyenne africaine.

CEDEAO



Département de l'Agriculture,
l'Environnement et des Ressources en Eau
Politique Agricole Régionale (ECOWAP)

REPUBLIQUE DE BURKINA FASO



Unité - Progrès - Justice

UNION AFRICAINE



NEPAD
Programme Détaillé de
Développement de l'Agriculture
Africaine (PDDAA)

BURKINA FASO

Système National d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (SAKSS) pour informer et guider le processus de mise en œuvre du PNIA

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre l'adoption du Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs (MAEP). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique et la stratégie de planification et de mise en œuvre. Cela requiert des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie des programmes du NEPAD.

CADRE STRATEGIQUE DU PDDAA

Le Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) qui a été adopté par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union Africaine en 2003, est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole en Afrique. Il incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs qui visent à stimuler et élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte du premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD1) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire à l'horizon 2015, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionales pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, de dialogue, de revue et de responsabilité partagée et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les producteurs, l'agro-industrie et la société civile.

La réussite de l'application de ces principes et l'atteinte des objectifs nécessitent des outils de connaissance qui encouragent et appuient (i) l'adoption de la philosophie de conception des programmes basée sur l'évidence et orientée sur la recherche de résultats concrets, (ii) la pratique de la politique inclusive de revue et de dialogue entre et au sein des pays et (iii) l'efficacité de la coordination et du plaidoyer aux niveaux régional et continental.

REVUE ET PROCESSUS DE DIALOGUE POUR REUSSIR LA MISE EN ŒUVRE DU PDDAA

La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux :

1. La revue mutuelle au niveau continental : Il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue au niveau continental : le Forum du Partenariat Africain (FPA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation pour la Coopération

et le Développement Economique (OCDE) et la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.

- 2. La revue par les pairs au niveau régional :** Les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts. Le premier regroupe les représentants des Etats au niveau des secrétaires généraux des ministères de l'agriculture et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA. Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, les politiques et les stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.
- 3. La revue des progrès au niveau national :** La mise en œuvre au niveau national exige un processus de dialogue et de revue inclusif qui garantit que les politiques et les programmes ainsi que les politiques budgétaires et d'aide au développement sont en accord avec les principes du PDDAA afin de permettre d'atteindre ses objectifs.

La mise en œuvre de ces différents processus nécessite des capacités humaines, des infrastructures techniques, des outils analytiques et des instruments de communication pour rassembler des données et des informations pertinentes à analyser afin de pouvoir générer des produits de connaissance de haute qualité, qui pourront servir à informer et conduire les débats associés aux processus de revue et de dialogue.

Les capacités, les outils et les instruments ci-dessus ainsi que leur coordination sont nécessaires à la fois au niveau régional et national et peuvent être acquis en renforçant les réseaux d'institutions et d'experts existants. De plus, ces institutions et réseaux doivent être mis en relation au sein et entre les pays au niveau régional pour créer les masses critiques nécessaires et exploiter les complémentarités techniques.

SYSTEMES REGIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (RESAKSS)

Au vu de ce qui précède, les Systèmes Régionaux d'Analyse Stratégique et de Gestion des Connaissances (ReSAKSS) ont été établis en appui à la mise en œuvre du PDDAA, en tant que nœuds régionaux (en Afrique Australe, en Afrique de l'Est et du Centre et en Afrique de l'Ouest) par les CER correspondantes en collaboration avec l'Institut International de Recherche sur les Politiques Alimentaires (IFPRI) et quatre centres du Groupe Consultatif pour la Recherche Agricole Internationale (CGIAR) basés en Afrique. L'objectif des nœuds régionaux est de faciliter l'accès des CER et des états membres à des analyses de politiques de la plus haute qualité afin de générer la connaissance nécessaire pour améliorer la formulation et la mise en œuvre de politiques, suivre les progrès réalisés au fur et à mesure, documenter les succès obtenus et tirer des leçons qui peuvent être intégrés dans le processus de revue et d'apprentissage lié à la mise en œuvre du PDDAA.

En Afrique de l'Ouest, le nœud régional (ReSAKSS WA) est abrité par le Siège de l'IITA à Ibadan et opère sous une structure de coordination et de gouvernance, appelée comité de pilotage, présidée par la CEDEAO qui exécute le PDDAA en tandem avec ECOWAP dans sa région.

Le ReSAKSS WA, à l'instar des autres nœuds, fournit des appuis dans les trois domaines suivants: i) l'analyse stratégique, ii) la gestion des connaissances et la communication, iii) le renforcement des capacités. .

Les activités d'analyse stratégique permettent de combler les lacunes identifiées par les acteurs régionaux et d'aider les états dans l'évaluation de leur progrès dans la réalisation des objectifs du PDDAA d'allouer 10% du budget national à l'agriculture, d'obtenir 6% de croissance agricole annuelle et d'atteindre l'OMDI. Le ReSAKSS aide les pays dans leur évaluation des options de politique et d'investissement pour accélérer la croissance et la réduction de la pauvreté et de la faim, en collaboration avec toutes les expertises existantes et disponibles, notamment les centres nationaux, régionaux et internationaux compétents.

Avec la composante « gestion des connaissances et communications », le ReSAKSS WA et son réseau de partenaires collectent des données sur des indicateurs clés tels que les dépenses publiques; intègrent et exploitent les données existantes, les outils d'analyse, et la connaissance; tout en facilitant un accès adéquat à

la connaissance par les décideurs Ouest Africains et les partenaires au développement en vue de fonder de plus en plus les décisions des bases objectives. Pour ce faire, le ReSAKSS développe des plateformes de connaissance interactives telles que des sites internet qui aident à renseigner le processus de la revue par les pairs et du dialogue dans le cadre du PDDAA.

Enfin le ReSAKSS WA contribue au renforcement des capacités institutionnelles et techniques en encourageant la collaboration dans la production et la diffusion des données et des informations tout en garantissant l'accès à la connaissance et aux produits de l'information. Il aide en particulier à faciliter la formulation de standards et protocoles partagés pour la collecte, l'archivage et l'échange des données ainsi que des méthodologies de pointe pour l'analyse des données et des politiques. Un élément clé du renforcement des capacités a été de fournir un soutien technique au processus national d'élaboration des projets et programmes du PDDAA.

SYSTEMES NATIONAUX D'ANALYSE STRATEGIQUE ET DE GESTION DES CONNAISSANCES (BURKINA-FASO-SAKSS)

Au niveau des pays, il est prévu un relais national appelé SAKSS national dont la mise en place sera fortement appuyée par ReSAKSS WA. Il jouera le rôle de point focal du ReSAKSS WA et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue politique.

A l'image de la structure régionale, son objectif sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Ses plus importantes opérations viseront à : (i) coordonner un travail collaboratif en réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) assurer un stockage accessible et la dissémination desdits produits.

Par conséquent, il s'appuiera sur :

- un noyau analytique composé de chercheurs et analystes provenant des centres de recherches, services statistiques, unités de planification, universités, etc., avec un coordonnateur à sa tête,
- un dispositif pour la revue, le dialogue, et le plaidoyer coordonné par un fonctionnaire de haut niveau (directeur de cabinet ou directeur national) qui rassemble toutes les parties prenantes : insti-

tutions gouvernementales, associations professionnelles, société civile, partenaires techniques et financiers, etc.

En conformité avec les principes fondateurs du PDDAA, le nœud national devra être bâti autour des réseaux d'institutions et d'experts existants. Ce réseau qui devra inclure, entre autres, des institutions chargées de la recherche, la collecte de données, l'analyse et la formulation de politiques ainsi que les différentes organisations professionnelles représentatives du domaine, comme les organisations de producteurs, de transformateurs, etc., pourrait être coordonné par le service responsable de la statistique, de la planification et/ou de la coordination des politiques et programmes au niveau du ministère en charge de l'agriculture. Cette orientation permet d'éviter les redondances et de tenir compte de l'existant lors de la mise en œuvre du SAKSS national et légitime l'état des lieux qui suit.

LE DISPOSITIF DE PILOTAGE ET DE COORDINATION DES POLITIQUES AGRICOLES AU BURKINA FASO

Le schéma institutionnel proposé pour la coordination de la mise en œuvre, de même que le suivi évaluation du PNIA, est le même que celui mis en place pour la coordination des politiques sectorielles agricoles à savoir: le Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (C/CPSA) et ses différents organes mis en place au Burkina Faso par le Décret n°2001-408/PRES/PM/AGRI du 29 Août 2001. Selon les dispositions de l'article 4 dudit Décret, le Comité de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles a pour missions :

- l'harmonisation et la mise en cohérence des politiques sectorielles agricoles ;
- l'appréciation de l'impact de la mise en œuvre des politiques sectorielles agricoles sur la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté et la gestion durable des ressources naturelles ;
- la contribution au renforcement de la responsabilité de la société civile, du secteur privé et des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) dans la mise en œuvre des politiques sectorielles agricoles, en rapport avec le recentrage de l'Etat sur ses

fonctions régaliennes d'orientation, de réglementation et de contrôle, de suivi-évaluation et d'appui-conseil ;

- l'adoption des orientations sur les politiques sectorielles nationales et sous- régionales ;
- l'adoption de recommandations et de propositions aux ministres en charge des secteurs agricoles en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de leurs politiques respectives ;
- la recherche de toutes solutions appropriées à la mise en œuvre efficiente des politiques des secteurs de l'agriculture ;
- l'examen et l'adoption des programmes et rapports d'activités du Secrétariat Permanent.

Le Comité de coordination est animé par un secrétariat technique appelé Secrétariat Permanent à la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (SP/CPSA). Les missions du SP/CPSA, ont été définies à l'article 8 du décret ci-dessus cité.

Le comité de CPSA est composé comme suit :

- 26 membres représentant l'Etat : 13 Ministres et 13 Gouverneurs de Régions ;
- 18 membres représentant les organisations de la société civile (ONG, autorités coutumières et religieuses, syndicats des travailleurs des secteurs agricoles, organisations paysannes faitières) ;
- 8 membres représentant le secteur privé,
- 15 membres représentant les organisations professionnelles agricoles des différentes filières de production (productions végétales et halieutiques, élevage, forêts et faune) ;
- 3 observateurs représentant les partenaires au développement (institutions de coopération multilatérales et bilatérales).

Le C/CPSA est présidé par le Ministre en charge de l'Agriculture, assisté de deux vice-présidents (ministre chargé des Ressources Animales et celui en charge de l'Environnement et le Cadre de Vie). Il est créé dans chaque région, un Comité Régional de Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles (CR/CPSA) présidé par le Gouverneur.

Président	Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Agriculture
Co- Président	Un représentant des partenaires techniques et financiers
1er vice Président	Le Secrétaire Général du Ministère en charge des Ressources Animales
2ème vice Président	Le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'Environnement et du Cadre de vie.
Rapporteurs	Le Secrétaire Permanent de la Coordination des Politiques Sectorielles Agricoles
Adjoint	Les Directeurs des Études et de la Planification des Ministères MAHRH, MRA, MECV
Membres Administrations:	10 représentants
PTF:	25 représentants
Organisations professionnelles agricoles:	3 représentants
Opérateurs privés:	4 représentants
ONG	1 représentant

LE CADRE DE CONCERTATION DES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT RURAL (CCPDR)

En vue de créer les conditions de l'appropriation et du leadership du Gouvernement, en ce qui concerne l'élaboration participative des politiques et des stratégies de développement et celles de l'alignement et de l'harmonisation des interventions des partenaires sur les politiques, stratégies, programmes et procédures nationales, un cadre de concertation a été mis en place. Il est composé comme suit :

Ce cadre de dialogue et de proposition a pour fonctions de :

- Alimenter la réflexion sur les questions de politiques et de stratégies de développement rural;
- Faciliter le processus de l'alignement et de l'harmonisation des interventions des partenaires techniques et financiers;
- Faciliter la coordination des programmes et projets de développement rural;
- Créer les conditions favorisant le rapprochement et l'harmonisation des procédures et modalités d'intervention dans le secteur du développement rural ;
- Faciliter la mise en œuvre de l'approche programme dans le secteur agricole;
- Contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi d'un cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) du développement rural;
- Promouvoir des activités et des missions conjointes de suivi sur le terrain;
- Formuler toute recommandation pertinente en vue d'améliorer l'efficacité des interventions dans le secteur du développement rural.

LE DISPOSITIF DE SUIVI ÉVALUATION DES POLITIQUES SECTORIELLES AGRICOLES

Le diagnostic des systèmes de suivi-évaluation existants, réalisé dans le cadre de la mise en place d'un dispositif de suivi évaluation des Stratégies de Développement Rural (SDR), a permis de passer en revue et d'identifier les principales caractéristiques des systèmes de suivi-évaluation, en termes de forces et de faiblesses des dispositifs existants au niveau des trois ministères techniques en charge du développement rural (agriculture, élevage, environnement) et celui du Ministère de l'Économie et du Développement.

On retiendra de ce diagnostic les caractéristiques suivantes :

Forces et opportunités des dispositifs existants

- Il existe dans chaque ministère un dispositif de collecte, de traitement et de diffusion des données ;
- La plupart des directions générales participent à la collecte, au traitement et à la production des données qui sont transmises à leur DEP pour consolidation au niveau national ;
- Les dispositifs de collecte de données des trois ministères sur le terrain ont une même structuration : niveau région, niveau province et niveau département ;
- Le PNGIM actuellement financé sur ressources nationales après l'arrêt du financement de la Banque Mondiale offre des possibilités de production d'information individualisées sur les questions environnementales aux utilisateurs à partir d'une base de données alimentée par plus d'une quarantaine d'acteurs fonctionnant en réseau. L'examen des indicateurs montre que certains sont déjà renseignés au niveau des départements sectoriels à travers les dispositifs existants ;
- Il existe au sein du ministère en charge de l'agriculture et plus précisément, à la DGPER et à la DEP, des dispositifs de collecte, de traitement et de production des données pertinentes :
 - des bilans alimentaires provisoires et définitifs ;
 - de la situation de la production agricoles et des producteurs ;
 - des activités des projets et programmes ;
 - du CSLP en son volet agricole.

- Le fait que les trois ministères soient auteurs de la SDR, constitue une opportunité pour l'élaboration du système de suivi évaluation ;
- L'existence du SE du CSLP avec une commission consacrée au développement rural regroupant les trois ministères agriculture, élevage et environnement va faciliter l'échange des données relatives au suivi de la SDR et du CSLP.
- La tendance à l'aide budgétaire renforce le besoin de disposer d'un système de SE capable de renseigner les partenaires financiers et l'Etat sur les résultats atteints par rapport aux objectifs convenus lors des accords de partenariat.
- L'installation des gouverneurs de région facilitera le travail de coordination des différents acteurs institutionnels, au niveau local, impliqués dans le développement rural.

Faiblesses et contraintes

Pour ce qui concerne les faiblesses des dispositifs de SE existants, le diagnostic établi fait ressortir les éléments suivants :

- L'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières permettant aux responsables de SE de conduire dans de bonnes conditions leurs activités ;
- Le manque de communication de données et/ou d'instances formelles de concertation entre les responsables de SE des trois ministères en charges du développement pour une appréciation de leurs actions dans une vision de développement rural ;
- La valorisation insuffisante de la fonction de suivi évaluation dans les ministères techniques ainsi que l'utilisation insuffisante des données du SE dans les prises de décisions des autorités du ministère ;
- La difficulté des responsables de SE aux différents niveaux (locaux et central) à vérifier la fiabilité des informations qu'ils reçoivent par voie de rapportage de leurs structures déconcentrées ;
- La pluralité des dispositifs de SE au niveau des projets et programmes, pas toujours harmonisés entre eux (en termes de nature d'indicateurs à produire, de méthode de calcul) et dans lesquels le rôle et l'action des structures pérennes sont relégués au second plan ;
- L'archivage et la capitalisation des données font souvent défaut (perte de la base de données, données disséminées dans des structures différentes n'ayant pas de liens d'échanges de données avec les unités de gestion des projets, etc.).

- Les indicateurs de synthèse traduisant les impacts des politiques de développement sont rares dans la batterie des indicateurs le plus souvent suivis par les services techniques. Lorsqu'ils existent ils sont produits par les structures projets et programmes et ne sont pas toujours capitalisés par les structures pérennes ;
- Les indicateurs d'impact sont peu régionalisés.
- au niveau local, sur les comités provinciaux et régionaux de SE de la SDR;
- au niveau ministère, sur les commissions ministérielles de SE de la SDR ;
- et au niveau du SP/CPSA, sur le comité interministériel de SE de la SDR animé par la cellule de Suivi Evaluation.

S'appuyant sur ce diagnostic, des systèmes de SE existants, il est proposé d'utiliser un dispositif unique pour le suivi-évaluation de la SDR et du PNIA/PDDAA qui sera fondé sur un dispositif de collecte, de traitement et d'analyse de données, basé :

Les modalités de prises en charge de tout le dispositif ci-dessus décrit sont envisagées dans le sous programme du PNIA consacré au renforcement institutionnel. Les acteurs concernés sont représentés dans le schéma du dialogue ci-joint.

Graphique I – Dispositif de coordination et de suivi-évaluation d'ECOWAP/PDDAA au niveau national et régional

